



3204203
20103609
0210712012

SAS « 2Z » au capital de 1000.00 Euros
Siège social : 104, rue Désiré Thoison – 77130 CANNES ECLUSE
RCS Melun sous le N° 521 155 044
N° SIRET : 521 155 044 00014

Procès-verbal de l'assemblée Générale Extraordinaire du 20 juin 2012

L'an deux mille douze et le vingt juin à huit heures trente, les actionnaires de la société SAS 2Z se sont réunis en assemblée générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la présidence.

SONT PRESENTS :

- Madame KECHE Laila épouse ZEGGAI née le 11 septembre 1977 à RUEIL MALMAISON (92) demeurant 2 RUE CHAUDE 77130 CANNES ECLUSE, ayant cédées ses actions
 - **Monsieur ZAIMI OTHMAN, né le 18 mars 1985 à MONTEREAU FAULT-YONNE (77) demeurant 8 rue de la glaciere 77130 cannes ecluse de nationalité française, détenant 50 actions**
 - Monsieur ZEGGAI Khaled né le 01 janvier 1968 à NEDROMA (Algérie) demeurant 2 RUE CHAUDE. 77130 CANNES ECLUSE, détenant 50 actions
- TOTAL égal au nombre d'actions composant le capital social 100 parts

Tous les associés étant présents, l'assemblée peut valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

L'assemblée est présidée par Madame Laila ZEGGAI en sa qualité de Présidente.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau par le président :

- la lettre de démission de la gérance,
- l'acte de cession d'action entre Madame ZEGGAI et Monsieur. **ZAIMI**

La présidente rappelle ensuite à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Décisions relevant d'une assemblée générale extraordinaire

- Remplacement du président démissionnaire
- Constatation de la cession d'actions
- Modification de la dénomination du nom commercial
- Pouvoir pour formalités

Le président fait en outre observer que tous les documents qui, en application des dispositions législatives et réglementaires, doivent être tenus à la disposition des associés au siège social ou à eux adressés, l'ont été conformément à ces dispositions. L'assemblée lui donne acte de sa déclaration. Puis elle ouvre les débats.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, prend acte de la démission de Madame KECHE Laila épouse ZEGGAI de ses fonctions de Présidente, prenant effet le 25 juin 2012.

L'assemblée décide, en conséquence, de nommer **Monsieur ZAIMI OTHMAN, né le 18 mars 1985 à MONTEREAU FAULT-YONNE (77) demeurant 8 rue de la glaciere 77130 cannes écluse de nationalité française**, en qualité de Président de la Société SAS 2Z, à compter du 25 juin 2012.

Monsieur **ZAIMI OTHMAN** déclare accepter les fonctions qui lui sont ainsi confiées, remercie l'assemblée de sa confiance et précise qu'il n'est frappé d'aucune incapacité ou interdiction pouvant l'empêcher d'exercer ses fonctions de président dans de bonnes conditions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité. Monsieur **ZAIMI OTHMAN** n'ayant pas pris part au vote.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée décide, en conséquence et sur proposition de la présidence, de constater et d'accepter la cession d'actions entre Madame Laila ZEGGAI au profit de Monsieur **ZAIMI OTHMAN**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée décide, en conséquence et sur proposition de la présidence, de modifier le nom commercial comme suit : PIZZA HOT

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à neuf heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés et Monsieur **ZAIMI OTHMAN**, en qualité de nouveau Président de la société.

